



Enquête annuelle de la Chambre de commerce de l'Union européenne en Chine sur la confiance des entreprises

Résumé : La Chambre de commerce de l'Union européenne a présenté, lundi 20 mai, les résultats de son Enquête annuelle de confiance. Conduite auprès de 585 entreprises européennes implantées en Chine, l'enquête s'est étirée entre janvier et février, en période de désescalade de la guerre commerciale. L'année 2018 a été présentée par les autorités chinoises comme un moment charnière dans la politique d'ouverture chinoise. En règle générale, les entreprises de certains secteurs concernés par les ouvertures de marché (automobile, cosmétiques) se réjouissent des mesures de libéralisation, mais seule une très faible minorité des entreprises (9%) jugent « significatives » ces ouvertures. Plus globalement, les obstacles à l'accès au marché stricto sensu (i.e. restrictions/interdictions inscrites dans la liste négative) revêtent un caractère secondaire pour les entreprises européennes, qui mettent plutôt en avant des obstacles d'ordre réglementaire/administratif. L'absence de level-playing field et la persistance de pratiques telles que les transferts de technologie forcés constituent une source majeure de frustrations. La crainte d'un ralentissement économique se traduit également par un pessimisme accru des entreprises européennes. L'impact des tarifs américains sur les exportations chinoises était, déjà au début de l'année, jugé négatif par 38% des entreprises européennes installées en Chine. Malgré ces défis, la Chambre martèle que les entreprises européennes n'envisagent pas de « se découpler » du marché chinois.

L'intérêt des mesures d'ouverture « post-Bo'ao » est jugé limité par les entreprises européennes

Alors que l'année 2018 a été présentée par les autorités chinoises comme un moment charnière dans la politique d'ouverture chinoise, dans la foulée des annonces du Président Xi Jinping au Forum de Bo'ao au mois d'avril, deux entreprises européennes sur cinq notent des ouvertures de marché dans leur secteur. Les entreprises concernées par le raccourcissement de la liste négative pour les investissements étrangers (automobile, services financiers) sont les plus enclines à reconnaître un certain degré d'ouverture. C'est dans le secteur des **cosmétiques** que l'on trouve le plus grand nombre d'entreprises (82%) soulignant une amélioration des conditions d'accès au marché – conséquence des mesures de simplification du système d'approbation des cosmétiques importées.

Une très faible minorité des entreprises – 9% – jugent « significatives » ces ouvertures intervenues en 2018. Le cas du **secteur financier** est particulièrement emblématique : alors que les deux tiers des entreprises du secteur notent un allègement des conditions d'accès au

marché, seules 9% estiment que ces mesures auront un impact important. Pour la Chambre, ces chiffres s'expliquent par le caractère trop tardif des mesures: « *state-owned banks have been protected from international competition for so long that they already have a well-established foothold, making it difficult for foreign banks to expand their market share of 1,32%*¹».

La Chambre de commerce de l'Union européenne cite également l'exemple de secteurs – à l'instar de la **construction et l'entretien des réseaux électriques** - dont l'ouverture théorique dans le cadre de la liste négative pour l'investissement étranger est contredite par d'autres réglementations chinoises (liste négative nationale pour l'accès au marché). Enfin d'autres secteurs (**services juridiques, TIC**) connaissent une trajectoire de fermeture que la Chambre juge « inquiétante ».

De manière générale, les obstacles directs à l'accès au marché (sous forme de restrictions/interdictions inscrites dans la liste négative) revêtent un caractère secondaire pour les entreprises. 45% des opérateurs déplorent des restrictions à l'accès au marché en Chine mais, pour les deux tiers d'entre eux, ces obstacles sont indirects: difficultés d'accès aux licences et aux certifications, ambiguïté et imprévisibilité du cadre juridique chinois, mise en œuvre discrétionnaire des réglementations, etc. L'enquête de confiance insiste cette année sur le **surcoût induit par ces obstacles**: 39% des entreprises estiment que les « facteurs réglementaires » ont négativement impacté leurs marges de profit en 2018.

Les discriminations restent une source majeure de frustrations

L'absence de *level-playing field* constitue une autre source majeure de frustrations. **45% des entreprises interrogées témoignent être les victimes d'un traitement défavorable de la part des autorités chinoises.** Ce chiffre est certes en baisse de six points par rapport à l'année dernière, mais la Chambre juge difficilement compréhensible la persistance de telles discriminations, alors que les entreprises chinoises, du fait de leur taille, de leur capacité d'innovation et de leur internationalisation, sont aujourd'hui jugées suffisamment fortes pour prospérer sans le soutien du gouvernement : « *it is time for China to remove the training wheels for domestic business* ». En outre, les entreprises chinoises sont perçues dans l'enquête comme « aussi ou plus innovantes » que les entreprises européennes par près des deux tiers des répondants.

L'enquête de cette année confirme en particulier un fort sentiment de discrimination des entreprises étrangères au bénéfice des concurrents chinois dans le cadre du plan *China Manufacturing 2025*, malgré une augmentation notable du nombre d'entreprises européennes déclarant pouvoir y participer (53% contre 42% l'année dernière). S'agissant de la *Belt and Road Initiative*, 88% estiment ne pas être en mesure d'accéder aux programmes de financement. Ces entreprises déplorent en particulier l'absence de projets concrets (42% des cas) ou d'informations disponibles (37%) sur BRI.

¹ Chiffres fin 2017

[Par ailleurs, malgré les récentes promesses chinoises, à haut niveau, d'y mettre un terme, 20% des entreprises interrogées \(deux fois plus qu'en 2017\) déclarent avoir subi des transferts forcés de technologie.](#) Dans 63% des cas, il s'agit de transferts forcés intervenus au cours des deux dernières années (et même, pour 24% des cas, de transferts en cours). Les secteurs les plus touchés sont ceux de la chimie et de la pétrochimie (30%), des équipements médicaux (28%), de la pharmacie (27%) et de l'automobile (21%).

[Les entreprises européennes sont tout aussi pessimistes s'agissant de la réforme des entreprises d'État](#) : seules 19% d'entre elles estiment que la « **competitive neutrality** »² pourra être atteinte dans les deux prochaines années, quand près d'un tiers estime que cette réforme n'interviendra jamais. Or, les entreprises d'État sont à la fois perçues comme omniprésentes - 70% des entreprises européennes notent la présence d'entreprises d'État dans leur secteur - et comme bénéficiant de multiples avantages : facilité d'accès à des contacts gouvernementaux, capacité d'influence sur la conduite des politiques, accès aux financements ou aux licences, etc.

Enfin, deux ans après l'entrée en vigueur de la [Loi chinoise sur la Cybersécurité](#), les inquiétudes des entreprises européennes ne sont pas dissipées, faute de publication de règles d'application précises. **35% des entreprises anticipent un impact négatif sur leurs activités.** En particulier, 24% s'inquiètent des risques en matière de sécurité de leurs données, et 21% de l'augmentation des coûts résultant de cette réglementation. Ces préoccupations - très largement partagées - sont particulièrement prononcées dans les secteurs de la pharmacie, de l'automobile et des TIC.

Malgré des inquiétudes quant au contexte économique, les entreprises européennes se disent très engagées sur le marché chinois

[Les entreprises européennes implantées en Chine restent, en moyenne, profitables](#) : 39% d'entre elles - contre 35% l'année dernière - disent réaliser davantage de profits sur le marché chinois que dans le reste du monde. Toutefois, **celles-ci sont fortement préoccupées par le contexte économique chinois et international** : parmi les quatre premiers défis mentionnés par les entreprises, le 1^{er} concerne le ralentissement de l'économie chinoise, le 2^{ème} le ralentissement de l'économie mondiale, le 4^{ème} la guerre commerciale [NB : le 3^{ème} défi étant la hausse du coût du travail]. La crainte du ralentissement économique se traduit par un pessimisme accru des entreprises européennes : **45% sont optimistes quant aux perspectives de croissance dans leur secteur contre 62% en 2018.**

[La guerre commerciale aggrave la perception des risques](#) : l'impact des tarifs américains sur les exportations chinoises est jugé négatif par **38% des entreprises européennes**

² Le questionnaire communiqué aux entreprises ne définit pas le concept de « *competitive neutrality* », mais la Chambre se réfère au sein de son rapport à la définition consacrée par l'OCDE : « *competitive neutrality can be understood as a regulatory framework within which public and private enterprises face the same set of rules, and where contact with the state does not bring a competitive advantage to any market participant* ».

installées en Chine et positif pour 4% d'entre elles [NB : cette enquête a été menée avant le rehaussement des tarifs (de 10 à 25%) sur 200 Mds USD d'exportations chinoises].

Malgré ces défis, la plupart des entreprises disent ne pas envisager se « découpler » du marché chinois : seuls 6% des opérateurs déclaraient au moment de l'enquête avoir décidé de déplacer leur production hors de Chine du fait de la guerre commerciale. En outre, **62% des répondants continuent de placer la Chine parmi leurs trois premières destinations d'investissements futurs**, un chiffre constant depuis 2014. La Chambre veille toutefois à insister sur le fait que ces investissements seraient d'autant plus conséquents si la Chine s'engageait plus résolument sur la voie de l'ouverture : **les deux tiers des entreprises européennes augmenteraient leurs investissements en cas de diminution des obstacles à l'accès au marché.**

La Chambre de commerce de l'Union européenne

Fondée par 51 entreprises membres en 2000 pour répondre au besoin du monde des affaires européen en Chine d'établir un discours commun, la Chambre de commerce de l'Union européenne (EUCCC) est une organisation indépendante à but non-lucratif, représentant les intérêts d'environ 1600 entreprises européennes. La Chambre est reconnue par la Commission européenne et par les autorités chinoises comme la voix officielle des entreprises européennes en Chine (elle se présente comme *“la voix indépendante du monde des affaires européen en Chine*). Elle est divisée en 7 chapitres locaux, basés dans 9 villes, chacun géré par un comité local qui rapporte directement au Comité Exécutif. Ses recommandations et stratégies de lobbying sont élaborées à travers 31 groupes de travail et forums.

Camille BORTOLINI, Estelle JACQUES